



[Travail]>>Emploi

Auteur(s) : Bernard Thibault, Secrétaire général de la Cgt.
Déclaration du 16 Janvier 2006

Une réaction unitaire s'impose !

La Cgt appelle ses organisations, les salariés, à se saisir d'ores et déjà de la journée du 31 janvier pour défendre par l'action leurs revendications sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail.

Le Premier Ministre vient de tenir une nouvelle conférence de presse pour annoncer un ensemble de mesures en matière d'emploi. Une fois de plus, le chef du gouvernement met les organisations syndicales devant le fait accompli. Cette attitude s'explique. Sous couvert de mesures spécifiques en direction de telle ou telle catégorie de salariés (jeunes, seniors, femmes à temps partiel, chômeurs de longue durée...), c'est une nouvelle étape de déréglementation profonde du droit du travail qui est à l'ordre du jour.

Par exemple :

- Sous l'appellation de Contrat 1ère embauche, c'est le Contrat Nouvelle Embauche qui est étendu à toutes les entreprises pour les moins de 26 ans. Le CNE est pourtant combattu par tous les syndicats.
- Un CDD de 18 mois renouvelable une fois, est instauré pour les salariés de plus de 57 ans au chômage. C'est, après la précarité pour les jeunes, l'instabilité pour les « vieux ».
- Les salariés, à temps partiel ou à temps complet, qui peinent à joindre les deux bouts, se voient généreusement encouragés à recourir aux missions d'intérim pour compléter leur ordinaire.
- Face aux retraites qui diminuent suite aux réformes de 1993 et de 2003, le gouvernement propose de travailler plus longtemps et d'étendre le cumul Emploi-Retraite.

Cette déréglementation ne s'arrêterait pas là puisque le Premier ministre veut discuter d'une « réforme globale du contrat de travail » et des protections juridiques en cas de licenciement qui seraient réduites pour favoriser une rupture « négociée », entre le salarié et son employeur.

Une nouvelle fois, le patronat gagne le gros lot par une série de cadeaux financiers : exonérations de cotisations sociales pendant 3 ans pour les jeunes embauchés après 6 mois de chômage ; franchise de cotisations sur les indemnités des stagiaires ; prise en charge de 2 mois d'allocations en cas de rupture du Contrat 1ère embauche ; perspective d'allègements de cotisations sur les heures

embauche ; perspective d'allègements de cotisations sur les heures supplémentaires...

En revanche, la prise en compte rapide de la valeur ajoutée des entreprises pour le financement de la Sécurité sociale est renvoyée à une vague concertation. Voilà de belles étrennes pour le patronat la veille de l'assemblée générale du Medef !

Il est remarquable dans les propos tenus aujourd'hui qu'il ne soit pas une seule fois été question de politique économique pour créer de l'emploi. La flexibilité pour les salariés devient le seul leitmotiv et le substitut à toute politique de développement. Face à cette nouvelle étape d'éclatement des garanties collectives, les organisations syndicales se doivent de réagir et d'agir dans l'unité. Il faut une concertation rapide en ce sens.

La Cgt appelle ses organisations, les salariés, à se saisir d'ores et déjà de la journée du 31 janvier pour défendre par l'action leurs revendications sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Cette journée sera une première réplique à cette offensive contre les salariés.

